

## COMPTE RENDU DE LA REUNION AVEC LES COMMERCANTS POUR LA ZONE BLEUE

LUNDI 28 NOVEMBRE 2022

*Présents* : Mr Noharet, Mr Lovisi, Mesdames Perrochon et Walther, Mr Petit, Mr le Maire

Suite à la réunion de septembre 2022, où le Maire souhaitait associer les commerçants à la réflexion d'implantation d'une zone bleue pour le stationnement en hyper centre, messieurs Noharet et Lovisi ont répondu favorablement à l'invitation.

L'aménagement futur aura nécessité pas moins de 4 réunions avec la Métropole et les différents intéressés. Le choix des places de stationnement a été pensé pour qu'une place zone bleue, se trouve à moins de 15 m d'un commerce situé dans cette zone.

Pour le marquage au sol, la Métropole a été dans un premier temps un organe de conseil, puis de validation.

Après débat et discussion, voici ci-après les décisions validées :

- 1- Un total de 16 places de stationnement réparties ainsi : 5 places devant la pharmacie Lovisi/ 3 places rue Siméon Guoin/ 5 places Bd Frédéric Mistral/ 3 places devant le Tabac-presse
- 2- Un temps de stationnement de 45 mn. Ce temps pourra être écourté s'il est jugé à l'usage trop long.
- 3- Un disque (pas de ticket), devra être posé sur l'avant du véhicule. Ce disque pourrait être conçu par un prestataire et servir de support à des annonceurs. Il sera distribué avec le numéro de début d'année du Côtier, lors des vœux du Maire et à disposition à l'Office du Tourisme, dans les locaux de la police municipale .....
- 4- Le disque sera obligatoire du lundi au samedi de 9h à 18h

2 campagnes de communication sont prévues :

- Début d'année ; Annonce et informations sur la mise en place de la zone bleue et sur le fonctionnement du nouveau stationnement avec le disque
- Mars/avril ; Informations à l'usage et l'obligation du disque, avec une sensibilisation sur les risques de verbalisation encourus en cas de non-respect
- Courant avril ; Verbalisation des contrevenants

Les verbalisations seront effectives.

**Informations diverses :**

- A l'étude : L'implantation de nouveaux parkings à vélo
- Zone limitée à 30 kms en cours : les arrêtés ont été pris. Panneaux ont été commandés. En attente de livraison.

